

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 11 JUILLET 2024

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique;
- Vu la consultation lancée par la Ville de Gap, coordonnateur du Groupement, pour le Curage de réseaux et d'ouvrages d'eaux usées et pluviales pour le Groupement de commande - Lot 1 : Opérations préventives de Curage (réseaux EU et EP) ;
- Sur proposition de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 08 juillet 2024
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de AESP PAUCHON ET FILS SAS (05000 - Gap) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commande.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un Accord cadre mono attributaire à Bons de commande pour le Curage de réseaux et d'ouvrages d'eaux usées et pluviales du Groupement de commande - Lot 1 : Opérations préventives de Curage (réseaux EU et EP) avec AESP PAUCHON ET FILS SAS - (05000 - Gap).

Article 2 :

Le Présent accord-cadre est conclu pour le Groupement de commande.
Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Seuil maximum annuel : 20 000€ HT.

Lot	Désignation	Seuil maximum pour 12 mois
Lot 1	Opérations préventives de curage (réseaux EU et EP)	20 000,00 € HT
	Part Ville de Gap	2 000,00 € HT
	Part Agglomération	18 000,00 € HT

Chacun des membres du Groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputés sur les crédits inscrits au budget 2024.

Article 3 :

Le marché est conclu à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction par période de 12 mois. La durée totale maximum du marché est fixée à 36 mois.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur du Service de l'Eau et de l'Assainissement sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 11 JUILLET 2024

Le Maire-adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 12 07. 2024.

Publié ou notifié le : 12 07. 2024.

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_07_411
Objet :	MAPA - Accord cadre mono attributaire à Bons de commande pour le Curage de réseaux et d'ouvrages d'eaux usées et pluviales du Groupement de commande ? Lot 1 : Opérations préventives de Curage (réseaux EU et EP) avec AESP PAUCHON ET FILS SAS ?
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240711-D2024_07_411-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240711-D2024_07_411-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14996.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240711-D2024_07_411-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 juillet 2024 à 16h17min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juillet 2024 à 11h18min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juillet 2024 à 12h23min20s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	12 juillet 2024 à 12h23min33s	Reçu par le MI le 2024-07-12

